



**RESTAURATION SCOLAIRE
ANNEE 2022-2023**

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au service de restauration scolaire, merci de compléter le coupon réponse en bas de page.

L'inscription est annuelle, modifiable par courrier au secrétariat, trois semaines avant la fin de chaque trimestre.

Les repas seront facturés au début des trois trimestres. Les tarifs sont disponibles sur le site (Accueil – Tarifs de l'ensemble scolaire).

Toute facture de restauration scolaire non payée dans un délai de 15 jours, après réception, ENTRAINE LA RADIATION DE L'ELEVE DE LA CANTINE.

Si l'enfant ne déjeune pas, le repas ne sera pas remboursé, sauf en cas d'absence due à une maladie et à partir de la deuxième semaine d'absence, certificat médical à l'appui.

Coupon ci-dessous à rapporter impérativement le jour de la rentrée scolaire

G.MARIE
Chef d'établissement

✂-----

Je soussigné(e) inscrit mon enfant :

..... Classe :

à la restauration scolaire, le(s):

lundi mardi jeudi vendredi

(Cocher les jours retenus)

Signature des parents
(Précédée de la mention "lu et approuvé")